

# INFO SÉCURITÉ INCENDIE



## Feu extérieur et feu à ciel ouvert



- \* Renseignez-vous auprès de votre municipalité si un permis de brûlage est nécessaire pour faire un feu extérieur.
- \* Vérifiez l'indice de feu auprès de la SOPFEU.
- \* Il est interdit de brûler des matériaux de construction usagés, de démolition, des matériaux créosotés, traités, teints ou peints, des matériaux à base d'hydrocarbure et/ou de caoutchouc ou de plastique.
- \* Les foyers ou poêles extérieurs doivent être installés à 5 mètres de tout bâtiment et de toute matière combustible.
- \* Tous les types de foyers extérieurs doivent être munis de pare-étincelles et être installés sur des matériaux incombustibles.
- \* Ne laissez jamais le feu sans surveillance.
- \* Assurez-vous que le feu soit complètement éteint avant de quitter l'endroit.

## Ménage de printemps

- \* Assurez-vous de ne pas accumuler, à l'intérieur et autour des bâtiments, des déchets combustibles qui, en raison de leur quantité ou de leur emplacement, présentent un risque d'incendie anormal.
- \* Nous vous conseillons de vous rendre dans un écocentre et de vous informer sur les dates des collectes pour éviter d'accumuler des matières combustibles.



## L'utilisation du barbecue

- \* Respectez les distances de dégagement prévues dans le guide d'utilisation de votre appareil ou laissez 1 mètre entre le barbecue et toute structure inflammable, une fenêtre ou d'une porte.
- \* Nettoyez et vérifiez les brûleurs ainsi que les conduits d'alimentation de votre appareil avant chaque utilisation.
- \* Pour démarrer votre appareil en toute sécurité, veuillez ouvrir le couvercle afin d'éviter l'accumulation de gaz.
- \* Pour l'éteindre, fermez la bouteille de gaz. Lorsque la flamme est éteinte, mettez toutes les commandes de contrôle en position fermée et refermez finalement le couvercle du barbecue.
- \* **Toute bouteille de gaz, vide ou pleine, doit être entreposée à l'extérieur.**



### IMPORTANT

**Assurez-vous que votre demeure soit munie d'un ou de plusieurs avertisseurs de fumée et avertisseurs de monoxyde de carbone fonctionnels et installés selon le guide du fabricant.**

